

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 354

présenté par

Mme Sage, Mme Auconie, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Frédérique Dumas,
M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-
À-L'Huissier et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

I. – Supprimer l'alinéa 6.

II. – En conséquence, après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 8° Contribution à l'exercice de la police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse et à la pêche, ainsi que la police sanitaire en lien avec la faune sauvage. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans les missions actuelles de l'Agence française pour la biodiversité, la mission de police relative à l'eau et à l'environnement était placée en 6^{ème} position. Dans ce projet de loi, la mission de police est placée en premier.

Ce futur Office français de la biodiversité n'est pas une agence de sécurité publique, il doit contribuer à la préservation et la recherche sur la biodiversité française. Il conviendrait donc de placer cette mission de police en dernière position.